

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 21 Absent(s) excusé(s) : 32 Absent(s) : 13</i>
--	---	--

Date de convocation : 3 juillet 2018

Vote(s) pour : 84
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 9 juillet 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-07-09-CC-1 :

Motion en faveur de Strasbourg, capitale européenne.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Siège du Parlement européen de Strasbourg est régulièrement la cible de députés européens, de lobbies voire de fonctionnaires pour qui Bruxelles devrait être le siège unique de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, la récente déclaration de la Chancelière allemande Angéla MERKEL, sur la nécessité de recentrer les activités du Parlement Européen sur un seul site n'a pas manqué d'inquiéter les défenseurs de la seule Institution Européenne existant sur le territoire français.

L'interprétation de ses propos doit nous interpeller. Elle nous oblige à aller au-delà d'une simple condamnation formelle, qui, comme à chaque attaque contre le siège strasbourgeois du Parlement Européen, n'ira pas au-delà d'une déclaration de principe des autorités françaises rappelant leur attachement à l'esprit et à la lettre des Traités fondateurs de l'Union Européenne.

Face à ces remises en cause inacceptables et insidieuses, il ne doit exister aucune ambiguïté dans la mobilisation des autorités locales et nationales en faveur de Strasbourg. Elle doit être sans faille, s'exprimer clairement et fortement jusqu'au plus haut niveau de l'Etat pour ne laisser aucun doute sur notre détermination à promouvoir le siège du Parlement européen, sous peine de prêter encore plus le flanc à ceux qui souhaitent remettre en cause son statut de capitale européenne.

La remise en cause de Strasbourg, en tant que capitale européenne, ne serait pas seulement un affaiblissement pour la France mais aussi pour l'Europe.

C'est pourquoi, les élus du Conseil de Metz Métropole, réunis en séance ce lundi 9 juillet 2018 :

- SOUHAITENT réaffirmer leur engagement fort en faveur du rayonnement et de la défense de Strasbourg, Capitale Européenne,
- ATTENDENT après le sommet bilatéral franco-allemand, une parole forte et claire de la part du Président de la République.
- DEMANDENT que des signes visibles soient donnés à Strasbourg à quelques mois du renouvellement des élus du Parlement Européen.

- EMETTENT le vœu que la France fasse entendre sa voix au plus haut niveau et notamment, lors du prochain Conseil Européen.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20180709-07-2018-DC1-DE

Numéro de l'acte : 07-2018-DC1
Date de décision : lundi 9 juillet 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Motion en faveur de Strasbourg, capitale européenne
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2018
Numéro AR : 057-200039865-20180709-07-2018-DC1-DE
Document principal : ERD1.pdf

Historique :

10/07/18 14:43	En cours de création	
10/07/18 14:44	En préparation	Catherine DELLES
10/07/18 16:10	Reçu	Catherine DELLES
10/07/18 16:14	En cours de transmission	
10/07/18 16:15	Transmis en Préfecture	
10/07/18 16:20	Accusé de réception reçu	